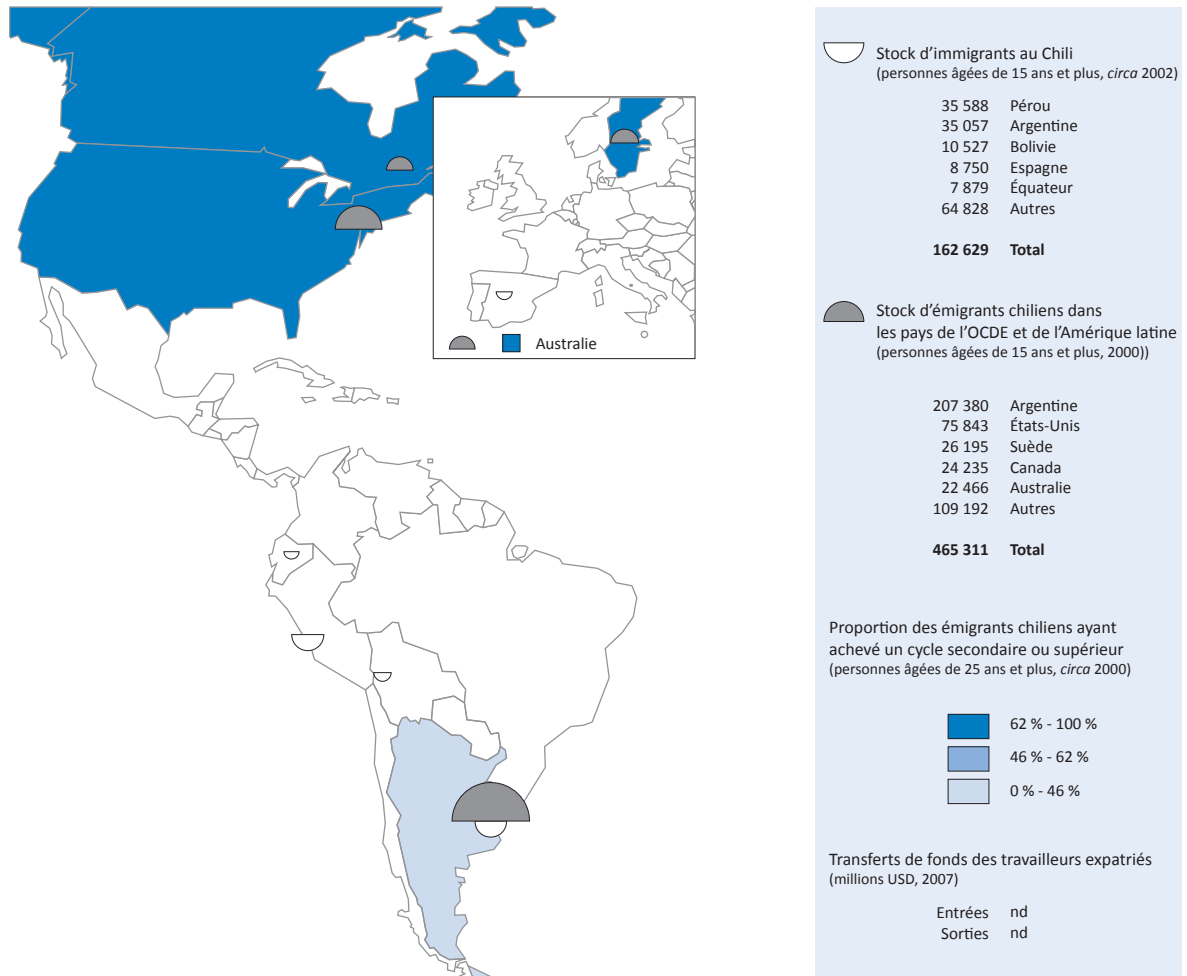


La stabilité économique et politique grandissante du Chili, conjuguée à la dégradation de la situation économique et politique dans d'autres pays d'Amérique latine, a fait de ce pays une alternative séduisante pour les émigrants de la région.

Figure 1. Stocks des immigrés au Chili et des émigrés chiliens. Niveau d'éducation des Chiliens émigrés dans les pays de l'OCDE et d'Amérique latine



Note : Cette figure indique le stock de migrants enregistrés dans les recensements nationaux ainsi que les transferts privés figurant dans les données de la balance des paiements. Elle ne fait donc pas apparaître les flux formels ou informels non enregistrés, qui sont peut être substantiels.

Source : Pour plus d'information sur les définitions et les sources, consulter l'Annexe statistique.

Tout au long de l'histoire du Chili, l'immigration est restée relativement faible par rapport à d'autres nations latino-américaines. Pour autant, l'année 2002 a été celle de la plus forte vague d'immigration de toute l'histoire du pays, avec plus de 160 000 entrées dans l'année. L'évolution récente la plus notable est marquée par la présence croissante d'immigrants latino-américains, en provenance surtout du Pérou et d'Argentine.

Bien que le panorama de l'immigration ait évolué depuis la fin des années 1990, le Chili reste un pays d'émigration nette. Le stock des émigrés chiliens représente 4.1 % de la population totale, avec l'Argentine pour principal pays d'accueil.

Le pourcentage des émigrés ayant au mieux un niveau primaire est de 47 %. Ce chiffre subit l'influence du relativement faible niveau d'éducation des émigrants partant pour l'Argentine. À l'opposé, plus des deux tiers des Chiliens résidant aux États-Unis, au Canada et en Suède ont au minimum un niveau secondaire.

Histoire des migrations et évolution des politiques

L'immigration n'est pas un phénomène très marquant au Chili : sur la période de 138 ans comprise entre 1865 et 2002, 2 % seulement de la population en moyenne sont nés à l'étranger (Martínez, 2003). L'immigration a été le fait de groupes originaires d'Europe frappés par la crise à la fin du 19^e siècle ou par les difficultés consécutives aux deux guerres mondiales. L'émigration européenne a été directement encouragée par l'État, afin de peupler les zones méridionales inhabitées et de développer l'économie locale (loi sur l'immigration choisie de 1845).

La montée en puissance de l'économie chilienne lors de ces dernières années, conjuguée à la dégradation de la situation économique et politique dans d'autres pays d'Amérique latine, fait du Chili une alternative attirante pour les migrants de la région. D'après le recensement de 2002, les principaux groupes d'immigrants sont aujourd'hui originaires d'Amérique latine, en priorité du Pérou et d'Argentine. Ces nouveaux flux migratoires sont récents et, de toute évidence, motivés par des raisons économiques. Plus de la moitié de ces immigrants sont arrivés après 1996, et pratiquement 72 % d'entre eux évoquent les difficultés économiques et professionnelles dans leur pays d'origine pour expliquer leur décision d'émigrer (ministère de l'Intérieur du Chili, 2008).

Si l'immigration reste relativement restreinte (le dernier recensement établit que 1.4 % de la population totale est née à l'étranger), sa tendance à l'accroissement suscite de l'intérêt pour les politiques migratoires. Les gouvernements de la Concertación (1990 à nos jours) œuvrent en faveur d'initiatives pour les migrations, réformant la loi cadre sur les étrangers (loi-décret 1 094 de 1975), amnistiant les clandestins, modernisant le ministère de l'Immigration et développant un cadre réglementaire propice à l'intégration des immigrants dans la société d'accueil.

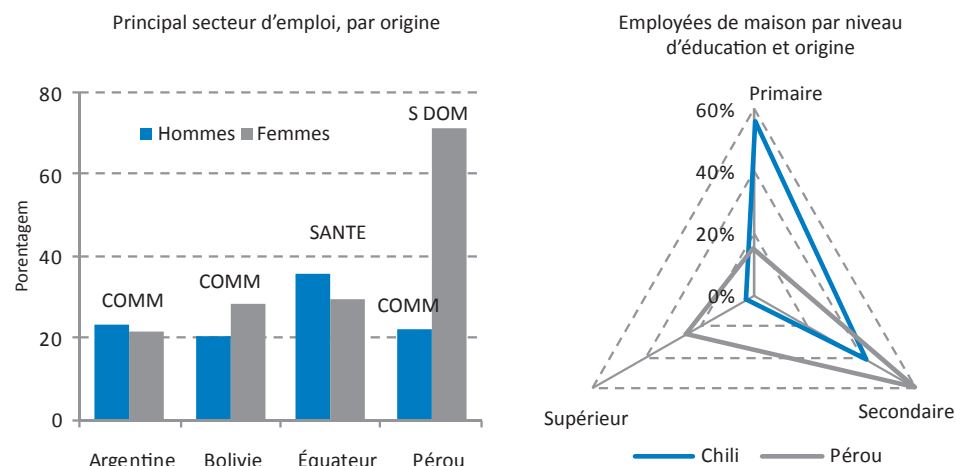
Autre caractéristique de la politique migratoire du Chili, elle maintient des relations avec les 460 000 Chiliens (au moins) résidant à l'étranger (de fait, le gouvernement avance un chiffre proche de 860 000 qui, conformément à la réforme de la constitution de 2005, intègre les enfants de Chiliens nés à l'étranger). Avec le retour de la démocratie, le début des années 1990 est favorable à des politiques de retour pour les Chiliens ayant quitté leur pays pour des raisons politiques. Les émigrants chiliens les plus récents, à l'inverse, évoquent comme raison principale la poursuite de leurs études (la motivation de 52 % d'entre eux, selon le ministère des Affaires étrangères du Chili). En 2005, le ministère des Affaires étrangères a compilé un registre des Chiliens vivant à l'étranger, et les politiques destinées aux Chiliens de l'outremer sont élaborées sur la base de ces données.

Marché du travail

La délivrance de permis de travail progresse de manière exponentielle entre 1996 et 2007 ; ils sont destinés à une écrasante majorité à des ressortissants de pays voisins ayant trouvé du travail au Chili. Ces permis sont accordés pour un emploi précis (avec une durée en fonction du contrat de travail), ou sont ouverts et valables pendant un ou deux ans avec, à terme, la possibilité d'obtenir un permis de résidence permanent.

Figure 2. Grands secteurs d'activité des immigrés et niveau d'éducation par origine

(travailleurs âgés de 15 ans et plus, 2002)



Note : La nomenclature suivie est celle de la Classification internationale type par industrie (CITI, Rév. 3) et de l'Insee (NAF, Rév. 2) ; les abréviations suivantes sont utilisées : SANTE : santé et action sociale ; S DOM : personnel domestique ; et COMM : commerce de gros et de détail.

Source : Centre de développement de l'OCDE, d'après le recensement national chilien de 2002 (traité avec le système en ligne de la CepalC Redatam+SP).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/738104028616>

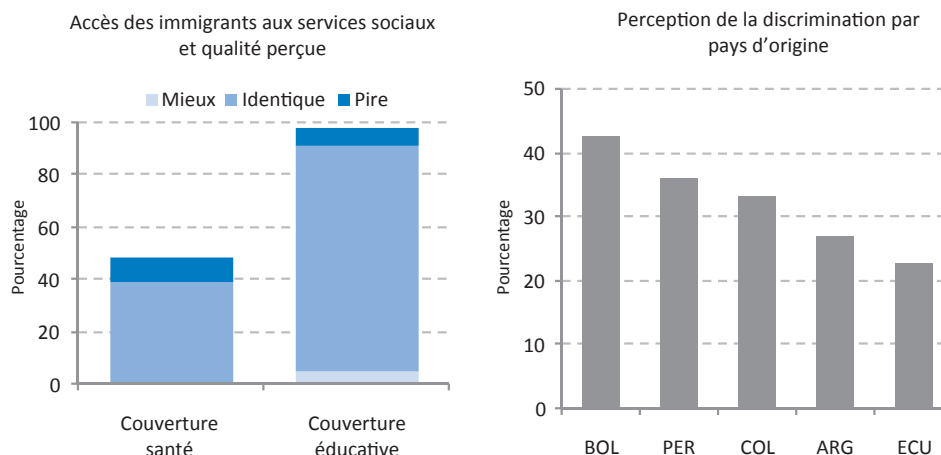
Le graphique de gauche de la figure 2, qui montre les principaux bassins d'emploi des immigrés résidant au Chili par pays d'origine, est sans ambiguïté : les migrants péruviens sont largement concentrés dans le travail à domicile (71.5 % des femmes) et le commerce (22.2 % des hommes) alors que les Équatoriens occupent plutôt des postes dans la santé et les services sociaux (32.6 %). Ce degré de concentration ne se vérifie pas pour les Argentins ni les Boliviens, dont l'activité principale est le commerce (respectivement 22.4 et 23.8 %).

Le graphique de droite compare le niveau d'éducation des employés domestiques péruviens et chiliens. Les premiers sont en général plus qualifiés que leurs homologues du crû, ce qui pourrait expliquer leur attractivité pour les employeurs.

L'intégration des immigrants pourrait bien être l'un des principaux défis politiques du Chili en la matière. Le travail à domicile apparaît, au moins, comme une bonne source d'emploi et d'opportunité. Une étude sur l'immigration, l'égalité des sexes et la sécurité publique menée par le ministère de l'Intérieur constate que les revenus des employés domestiques immigrés suffisent à couvrir leurs besoins essentiels (91 %), à mettre un peu d'argent de côté (52 %) et à envoyer des fonds à leur famille (70 %).

Relation avec le pays d'origine et intégration dans le pays d'accueil

Un élément central de la politique migratoire actuelle du Chili consiste à promouvoir une insertion réussie dans la société chilienne. Le Chili amnistie les clandestins et ouvre la voie à leur intégration dans l'économie formelle et, notamment, dans ses systèmes de retraite et de santé. La législation du travail s'étend aux immigrés, et leurs enfants ont accès à l'éducation, quel que soit le statut de leurs parents.

Figure 3. Intégration des immigrants au Chili, 2008

Source : Ministère de l'Intérieur du Chili (2008).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/738110676772>

L'étude sur l'immigration, l'égalité des sexes et la sécurité publique atteste des bons résultats en matière d'accès à l'éducation et à la santé. Le graphique de gauche de la figure 3 permet de voir que pratiquement toutes les personnes interrogées ayant des enfants dépendants d'âge scolaire déclarent que ceux-ci sont régulièrement scolarisés. En outre, 49 % des migrants indiquent être couverts par une assurance santé. Qui plus est, ils ont une opinion positive de la qualité des services sociaux comparés à ceux de leur pays d'origine.

Des difficultés demeurent cependant au niveau du logement et de la discrimination ressentie. La population immigrée fait part de difficultés à accéder à un logement (61 %), surtout pour les immigrés clandestins. Globalement, un immigrant sur trois au Chili ressent une certaine discrimination pendant son séjour. Les Péruviens et les Boliviens semblent souffrir plus que la moyenne de discriminations.

Les émigrés chiliens conservent des liens étroits avec leur pays d'origine, comme le déclarent 90 % d'entre eux dans une étude réalisée par le ministère des Affaires étrangères. L'enquête souligne aussi la fréquence de leurs séjours au pays (74 % y sont rentrés au moins une fois à titre temporaire). Et 39 % des personnes interrogées déclarent l'intention de rentrer s'établir au Chili dans un avenir prévisible. Une tendance corroborée par le recensement national de 2002: il a enregistré le retour – essentiellement en provenance d'Argentine et d'Europe – de 39 000 Chiliens âgés de 15 ans et plus qui résidaient encore en 1997 à l'étranger.